

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 Juin 2008

Le vingt sept Juin deux mil huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL

Convocation du vingt trois juin deux mil huit.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de
Mme Jocelyne QUILLIVIC qui a donné procuration à Mme Jacqueline DONVAL

Secrétaire : Mme Estelle ARHAN

79 - 08 : Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste des contribuables dressée au titre du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires

Mme OLIVIER Françoise	3, Impasses des Camélias	29770 ESQUIBIEN
M. BONTONNOU Marcien	14, rue d'Estienne d'Orves	29770 AUDIERNE
M. COLIN Christian	rue du 19 mars 1962	29770 AUDIERNE
Mme CRASSIN Georgette	Venelle Massenet	29770 AUDIERNE
M. KERDONCUFF Pierre	rue de Kermabon	29770 AUDIERNE
M. KERNE François	Impasse Claude Monet	29770 AUDIERNE
M. NORMANT Dominique	24, rue Lamartine	29770 AUDIERNE
Mme PICHAVANT Annette	26, rue Corneille	29770 AUDIERNE
Mme PENNAMEN Annie	8, rue Jean Jacques Rousseau	29770 AUDIERNE
M. SIMON Bernard	1, rue Roz an Dour	29770 AUDIERNE
M. HELOU Claude	4, Impasse de la Bruyère	29770 AUDIERNE
M. COLIN Michel	10, rue Emile Zola	29770 AUDIERNE
Mme CHARLES Annie	rue Amiral Courbet	29770 AUDIERNE
Mme CORNU Laetitia	5, rue Emile Combes	29770 AUDIERNE
Mme LE MEUR Gabrielle	11, rue Marcellin Berthelot	29770 AUDIERNE
Mme MOAL Jacqueline	1, rue d'Estienne d'Orves	29770 AUDIERNE

Commissaires suppléants

Mme ROUSSEL Nadine	19 bis rue de Bremoder	29780 PLOUHINEC
M. BOURLES Gaby	49, rue Emile Combes	29770 AUDIERNE
M. BRELIVET Marc	2, rue Calmette	29770 AUDIERNE
Mme DEUFFIC Marguerite	rue du Docteur Fradet	29770 AUDIERNE
M. KERLOCH Pierre	63, rue Jean Jacques Rousseau	29770 AUDIERNE
Mme MONFORT Françoise	8, rue de Kéridreuff	29770 AUDIERNE
M. PERHERIN Michel	4, rue Surcouf	29770 AUDIERNE
M. PEZENNEC Pierre	2, Impasse Daniel Bernard	29770 AUDIERNE
M. VILLEDIEU Robert	2 bis rue Ernest Renan	29770 AUDIERNE
Mme MADEC Sylvie	1, rue de Stalingrad	29770 AUDIERNE
M. JAFFRY Didier	2, rue Rameau	29770 AUDIERNE
M. GOUEDRANCHE Germain	8, rue Lavoisier	29770 AUDIERNE
M. BIDEAU Emmanuel	9, rue Louis Pasteur	29770 AUDIERNE
M. FOUQUET Jean Luc	H.L.M. de Kérivoas	29770 AUDIERNE
Mme GUYOMAR Françoise	17, rue Gay Lussac	29770 AUDIERNE
Mme POYET Christine	5, rue Jean Moulin	29770 AUDIERNE

80 - 08 : Acquisition d'un véhicule

Monsieur Donval, adjoint aux travaux, fait part du retrait du parc automobile de la commune, du véhicule affecté au responsable du service technique, aucune réparation n'étant envisageable en raison de sa vétusté.

Une consultation a été menée auprès du Garage Sergent, de Beuzec, de CLB Auto de Confort-Meilars, et du Garage Louarn, d'Esquibien. Le Garage Sergent propose un Citroën Berlingo Diesel, pour un prix de 6 500€ TTC et une garantie de six mois. Les autres véhicules proposés sont aux prix de 7800€ et 7786€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition du véhicule auprès du Garage Sergent, au prix de 6 500€. Les crédits figurent au budget primitif 2008.

81 - 08 : Décision modificative 2008. Port de Plaisance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la décision budgétaire modificative suivante, qui vient affecter les crédits inscrits au budget primitif du port de plaisance :

Opération N° 15 .Travaux de sécurité : Article 2315 :	- 4100€
Opération N° 16 Acquisition d'un logiciel de gestion : Article 205 :	+ 4100€

82 - 08 : Adhésion à Nautisme en Finistère

Madame le Maire rappelle que Nautisme en Finistère a pour mission le développement de la filière nautique dans le Finistère dans ses trois composantes : sports et activités nautiques, plaisance, industrie-commerce et services.

Madame le Maire propose que la Commune adhère à cette association. L'adhésion serait pour la collectivité locale de 150€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à Nautisme en Finistère, à compter de 2008.

83 - 08 : Aménagement du centre ville

Le maire rappelle que dans le cadre de la restructuration du marché hebdomadaire, et de la modification des couloirs de circulation, la mise en place définitive de ronds-points franchissables s'avère nécessaire et urgente.

Des travaux de béton, de signalisation horizontale et verticale ont été listés par les services de l'Équipement. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises, dans ces trois secteurs.

Monsieur Donval, adjoint aux travaux, donne lecture des résultats :

Les Société COLAS, GRTP, SCREG et LE ROUX ont répondu au titre des giratoires : la Société COLAS est la moins disante, pour un montant de 3 109.60€ TTC

Les sociétés FG POSE et SIGNATURE ont répondu pour la signalisation horizontale. La Société FG POSE est la moins disante pour un montant de 4 225.94€ TTC.

La Société LACROIX a répondu pour la signalisation verticale pour un montant de 1 337.73€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les devis des sociétés COLAS, FG POSE et LACROIX et autorise le maire à les signer.

Les travaux seront mandatés à l'opération N°157 du budget primitif 2008.

84 - 08 : Animation du marché en période estivale

Le conseil municipal,
Où les propositions faites par Madame Anne Pichavant, adjointe chargée de la culture,
Adopte à l'unanimité le principe que 1500€ soient consacrés aux prestations musicales,
artistiques et autres, qui seront sollicitées au titre de l'animation du marché en période
estivale.

85 - 08 : Décision budgétaire modificative
Budget primitif 2008 de la ville

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision
budgétaire modificative suivante :

Budget Général 2008

Section d'investissement Recettes article 2818 - 9 961 €

Section d'investissement Recettes article 4818 +9 960 €

86 - 08 : Subvention 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une
subvention de 400€ à l'Association FC Goyen, au titre de sa participation à
l'organisation de la Fête de la Musique 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une
subvention de 25€ par enfant d'Audierne, membre de l'Association des Cavaliers du
Goyen, et prenant part aux Championnats de France des Clubs.

87 - 08 : Décision modificative 2008. Port de Plaisance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la décision
budgétaire modificative suivante, qui vient affecter les crédits inscrits au budget primitif
du port de plaisance :

Opération N° 15 .Travaux de sécurité : Article 2315 : - 4100 €

Opération N° 16 Acquisition d'un logiciel de gestion : Article 205 : + 4100 €